

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 JUIN 2014**

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 11  
Nombre de Conseillers en exercices : 11  
Nombre de Conseillers qui  
assistent à la séance : 09

Le vingt juin deux mille quatorze à dix-neuf heures les membres du Conseil Municipal de la commune de JEU-LES-BOIS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 11 juin 2014

Etaient présents : BARBAUD Thierry, BREUILLAUD Jacques, FRESNEDA Virginie, LELONG, Annabelle RABOUIN, Corinne, REGINAUD Benoît, VERITÉ Claire, VERRET Pierre, STROUPPE André

Absents excusés : BOUQUET Christian, MARCHAND Pascale

Pouvoir : MARCHAND Pascale à Annabelle LELONG

**Secrétaire de séance** : Annabelle LELONG

**036 – ELECTION D'UN DELEGUE ET DE 3 SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Monsieur le Maire a couvert la séance et a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend deux conseillers municipaux les plus âgés et deux conseillers les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir : Mme Claire VERITÉ et M. STROUPPE André les plus âgés et M. REGINAUD Benoît et M. BARBAUD Thierry les plus jeunes.

Le Maire a ensuite invité le conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L 288 et R 133 du code électoral le délégué et les suppléants sont élu séparément, sans débat au scrutin secret à la majorité absolue.

Il a également rappelé que le délégué et les suppléants sont élus parmi les membres du Conseil Municipal. Toutefois si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorale de la commune.

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L 284 du Code électoral, le Conseil Municipal devait élire 1 délégué et trois suppléants.

Se sont portés candidats :

*Délégué :*

M. Jacques BREUILLAUD

*Suppléants :*

M. Pierre VERRET

Mme LELONG Annabelle

Mme VERITÉ Claire

Chaque conseiller à l'appel nominal de son nom a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin plié de modèle uniforme. Le président l'a constaté sans toucher le bulletin que le conseiller municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré clos le scrutin et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

***Election du délégué :***

Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote ..... Zéro

Nombre de votants .....Dix

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ..... Zéro

Nombre de suffrages exprimés ..... Dix

Majorité absolue .....Six

Suffrages obtenus :

BREUILLAUD Jacques .....Neuf

VERRET Pierre.....Un

Monsieur Jacques BREUILLAUD né le 02/08/1949 à MONTIPOURET adresse : Le Bas Coudières 36120 JEU-LES-BOIS a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et a accepter le mandat

***Election des suppléants :***

***Résultat du 1<sup>er</sup> tour de scrutin***

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote ..... Zéro

Nombre de votants .....Dix

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ..... Un

Nombre de suffrages exprimés ..... Neuf

Majorité absolue .....Cinq

Suffrages obtenus :

VERITÉ Claire .....Neuf

LELONG Annabelle ..... Neuf

VERRET Pierre .....Sept

Mme VERITÉ Claire née le 25/11/1943 à LEVALLOIS PERRET adresse « Les Brandes de Brenne » 36120 JEU-LES-BOIS, a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme LELONG Annabelle le née le 05/06/1973 à POITIERS adresse 11 rue du Pré Galant 36120 JEU-LES-BOIS a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. VERRET Pierre né le 20/07/1950 à MERS-SUR-INDRE adresse les Chenilles 36120 JEU-LES-BOIS a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Un procès- verbal a été dressé et annexé à la présente délibération

La secrétaire de séance  
Annabelle LELONG

Le Maire  
Jacques BREUILLAUD